

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAUT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h42), Cyril RIBET, Éric SIMON (arrivé à 20h03), Édith PERROQUIN (arrivée à 19h41)

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Solène HAMELIN

Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL et Éric SIMON à Clément BRIZARD (entre 19h30 et 20h03)

Secrétaire de séance : Anne THIBAUT

Nombre de conseillers : 15 présents : 13 votants : 14

OBJET
APE : Demande de participation 2ème facture sortie voile 2025-2026
Délibération n° 2026-07-10

L'APE sollicite une participation financière de la part de la commune pour la sortie voile du mois de mai 2026, à laquelle les enfants de la classe de CE2/CM1 ont participé.

Cette activité voile a eu lieu du 18 au 22 mai 2026 au Centre Nautique de Bétineuc.

Le coût de cette activité s'élève à 1 035.00€ et est réparti à parts égales entre les parents, l'APE et la commune.

À ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante de valider la prise en charge de 345.00€ au titre des sorties scolaires et de rembourser l'APE sur présentation de justificatifs.

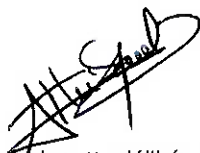
Décision :

Anne THIBAUT, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote.

Avec 13 voix, l'assemblée délibérante valide la prise en charge de 345.00€ au titre des sorties scolaires et le remboursement à l'APE sur présentation de justificatifs.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Anne THIBAUT



Le Maire,
Sandrine JUHEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 02/07/2026

